

la carte blanche

Edwin de Boevé Président de la Fédération laïque de l'aide à la jeunesse, directeur de Dynamo International

Les 18-25 ans : non-assistance à jeunes en danger

Les allocations d'insertion ne sont plus attribuées à nombre de jeunes, qui se retrouvent dans l'incapacité de faire face au quotidien et sont notamment contraints de se plier à une politique déshumanisante de recherche d'emploi.

Le constat est patent : dans les services d'aide aux jeunes en milieu ouvert de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, le nombre d'appels à l'aide venant de jeunes âgés de 18 à 25 ans a littéralement explosé ces derniers mois. En cause, entre autres, la suppression des allocations d'insertion pour une large catégorie de jeunes. Ce revenu parfois modeste, variant de 300 à 800 euros selon l'âge et la situation, a permis par le passé, à certains jeunes, une autonomisation et une entrée dans le monde du travail ou plus largement dans la société. Dans les faits, ces jeunes vivent une double exclusion, car l'exclusion des allocations d'insertion les exclut automatiquement de tous les programmes régionaux de formation pour l'emploi.

Cette mesure constitue un non-sens contre-productif. Malgré cela, les derniers gouverne-

ments belges se sont obstinés à détricoter lentement notre système de protection sociale pourtant reconnu au niveau européen comme un modèle en la matière.

Cette suppression a des conséquences désastreuses ; de nombreux jeunes n'ont plus aucun revenu et viennent ainsi grossir les rangs d'une nouvelle catégorie de pauvres, « les jeunes » (1). Avec le temps qui passe, certains d'entre eux, coincés chez leurs parents, se retrouvent au cœur de conflits liés à une cohabitation de plus en plus difficile. De plus en plus de jeunes et moins jeunes se retrouvent dans les rues, et pas seulement dans les grandes villes. Dans les agglomérations les plus modestes, il n'est dorénavant pas rare de rencontrer un jeune sans domicile fixe qui se cherche un abri sous une tribune de foot ou un peu de chaleur dans un patio bancaire.

C'est dans ce contexte que les autorités ont assigné une nouvelle approche aux travailleurs sociaux : l'activation. Responsabiliser le jeune face à sa recherche d'emploi, sa formation, son avenir à travers un accompagnement soutenu et contraignant où les aspirations du jeune n'ont plus droit de cité ou si peu,

voilà le principe de base des politiques d'activation. « *L'heure est trop grave, seul le résultat compte.* » Et ce résultat, c'est le chiffre de la baisse du chômage. Certes, ne nions pas l'intérêt pour certains jeunes d'être suivis et soutenus mais de plus en plus souvent, cet accompagnement est un piège : « *Ces politiques "d'activation" sont en réalité des politiques d'assujettissement, de désobjectivation : la barque de l'individu défavorisé est chargée de culpabilité par rapport à ce qui lui arrive ; la responsabilité de sa situation lui est imputée, en gommant les causes sociales qui l'ont produite.* » (2)

La construction identitaire en péril

Pour ceux qui ne rentrent pas dans ce vaste plan de l'activation, c'est le décrochage total. On ne compte les jeunes qui n'ont plus droit à rien et qui endurent cette descente en enfer. De la responsabilisation, nous sommes passés à la culpabilisation, voire à la stigmatisation. Le stigmate de dangerosité et d'inadaptation ou d'incompétence professionnelle des jeunes en difficulté correspond à une réduction identitaire relativement subjective mais malheureusement bien ancrée dans les représentations collec-

tives. Cette stigmatisation est lourde de conséquences car elle attaque l'un des fondements de la construction identitaire de l'adulte en devenir, son estime de soi.

Le sort de ces 18-25 ans est actuellement à l'ordre du jour en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans le cadre d'une nouvelle proposition de Code de l'aide à la jeunesse (3). Si de nombreux travailleurs sociaux reconnaissent l'urgence à trouver des réponses structurelles et durables pour cette catégorie d'âge, on ne peut qu'être surpris par le fait que certains responsables politiques s'opposent à l'élargissement à 25 ans d'une intervention préventive. Pire, la proposition d'un renforcement du volet préventif dans le cadre de l'aide à la jeunesse n'a été fi-

nalement accueillie que du bout des lèvres. (3)

Exclusion et désaffiliation

Le sort des 18-25 ans n'est pas le seul sujet d'inquiétude des professionnels de l'aide à la jeunesse. Citons la mise à mal du devoir de confidentialité au sein des Centres publics d'action sociale (CPAS) en Belgique, sous prétexte de la lutte contre le terrorisme. Ou l'épisode où le délégué général aux droits de l'enfant a été fortement interpellé au Parlement lors de la présentation de son rapport annuel 2016. Ou encore, la criminalisation des activités des avocats en Belgique et des défenseurs des droits de l'homme un peu partout dans le monde ; la diminution, parfois importante, des moyens alloués au travail social en Europe dans le cadre des mesures d'austérité

ces cinq dernières années.

Les attaques se multiplient contre une version humaine et réaliste du vivre-ensemble. Nos autorités ont-elles réellement évalué les conséquences à moyen et long terme d'une société de l'exclusion et de la désaffiliation ? ■

(1) « Près de 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté », Le Soir en ligne, 11 janvier 2012.

(2) Jean Blairon, *Les 20-25 ans : nouvel enjeu de la prévention spécialisée de l'aide à la jeunesse ? Analyse de la question du point de vue de l'éducation permanente*, Intermag.be, analyses et études en éducation permanente, RTA ASBL, janvier 2017.

(3) Jean Blairon, *Avant-projet de réforme du Décret de 1991 organisant l'aide à la jeunesse - Quelle lecture politique ?*, Intermag.be, Analyses et études RTA ASBL, novembre 2015.